



ÉTUDE DES CRÉDITS

BUREAU DES ENQUÊTES
INDÉPENDANTES

Renseignements
particuliers

2024 2025

LISTE DES SITES INTERNET POUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

MINISTÈRE	MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (MSP) https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/diffusion/depenses.html
03.03	COMMISSION QUÉBÉCOISE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES (CQLC) https://www.cqlc.gouv.qc.ca/fileadmin/mind/mind.html
05.02	BUREAU DU CORONER Diffusion de l'information: Commissaire (gouv.qc.ca)
06.01	COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE (COMDP) https://deontologie-policiere.gouv.qc.ca/fileadmin/transparence/commissaire/commissaire.html
06.02	TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE (TADP) comite.deontologie.gouv.qc.ca/fileadmin/transparence/comite/comite.html
06.03	RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX (RACJ) https://www.racj.gouv.qc.ca/acces-a-linformation/diffusion-de-documents/depenses-de-lorganisme-public-depenses-liees-a-des-personnes-salaires-indemnites-et-allocations-annuels/depenses-de-la-regie-des-alcools-des-courses-et-des-jeux.html
06.04	COMMISSION À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (CLCC) - UNITÉ PERMANENTE ANTICORRUPTION (UPAC) https://upac.gouv.qc.ca/decouvrir-upac/documentation/diffusion-depenses
06.05	BUREAU DES ENQUÊTES INDÉPENDANTES (BEI) https://www.bei.gouv.qc.ca/organisme/diffusion-information/depenses.html

TABLE DES MATIÈRES

Liste des sites	3
QUESTION QP1-002 Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2023-2024	5
QUESTION QP1-005 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation pour 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025.	6
QUESTION QP1-285 Budget alloué au BEI pour l'année 2023-2024.	7
QUESTION QP1-286 Effectif autorisé pour l'exercice financier 2023-2024.....	8
QUESTION QP1-287 Effectif du BEI en date du 31 mars 2024. Préciser, pour chacun des postes suivants, le nombre de policiers et le nombre de civils : enquêteurs et superviseurs aux enquêtes.....	9
QUESTION QP1-288 Total des dépenses effectuées par le BEI, selon les plus récentes données disponibles.....	10
QUESTION QP1-289 Nombre d'enquêtes ouvertes en 2023-2024, nombre d'enquêtes en cours et nombre d'enquêtes terminées.....	11
QUESTION QP1-290 Nombre de rapports d'enquête remis au DPCP et nombre de dossiers ayant mené à des accusations du DPCP.	12
QUESTION QP1-291 Délai moyen pour une enquête par le BEI en 2023-2024.....	13
QUESTION QP1-292 Nombre de manquements constatés au Règlement sur le déroulement des enquêtes du BEI en 2023-2024, ventilé par corps de police et par type de manquements.	14
QUESTION QP1-293 Toute correspondance entre le BEI et les directions de corps de police municipale, de corps de police autochtones, de la Sûreté du Québec, de la Ville de Montréal et du ministère de la Sécurité publique au sujet de manquements constatés au Règlement sur le déroulement des enquêtes du Bureau des enquêtes indépendantes en 2023-2024.....	15
QUESTION QP2-294 Toute correspondance entre le ministère de la Sécurité publique (incluant le cabinet de la ministre) et les directions de corps de police municipaux, de corps de police autochtones, de la Sûreté du Québec, et de la Ville de Montréal au sujet de manquements constatés au Règlement sur le déroulement des enquêtes du Bureau des enquêtes indépendantes en 2023-2024.....	16
QUESTION QP2-002 Nombre d'enquêtes criminelles prises en charge par le BEI pour l'année écoulée, en cours, fermées par le directeur du BEI et à l'étude au PDCP, ainsi que le nombre de décision du DPCP sans accusation et accusation, par types d'infractions et par corps policiers.....	17

QUESTION 2 : Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2023-2024, dont ont fait partie le ministère ou ses organismes, agences ou autres avec d’autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, les dates des rencontres, le budget et les résultats obtenus.

Comité ou groupe de travail	Mandat	Représentants MSP et autres	Budget	Résultats
Le directeur du BEI n'a participé à aucun comité interministériel				

QUESTION 5 :

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2023-2024 et les prévisions pour 2024-2025 :

a) le nom de toutes les campagnes;

b) les coûts de ces campagnes;

c) le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser;

d) les dates de diffusion de la campagne;

e) les objectifs visés par chaque campagne.

LISTE DES CAMPAGNES DE PUBLICITÉ ET DE SENSIBILISATION	FOURNISSEURS	COÛT (\$)
Aucune campagne de publicité et de sensibilisation en 2023-2024 et aucune n'est prévue en 2024-2025 ¹ .		

1 Au moment d'écrire ces lignes.

QUESTION 285 : Budget alloué au BEI pour l'année 2023-2024 et prévisions pour 2024-2025.

Budget alloué au BEI pour l'année 2023-2024 (k\$)	9 061,00
---	----------

QUESTION 286 : Effectif autorisé pour l'exercice financier 2023-2024

Effectif du BEI pour l'exercice financier 2023-2024	52,00
---	-------

1 Le niveau d'effectifs est calculé selon la cible d'heures rémunérées, soit 94 498 heures pour l'année 2023-2024 (considérant que 1 ETC = 1 826,3 heures).

QUESTION 287 : Effectif du BEI en date du 31 mars 2024. Préciser, pour chacun des postes suivant le nombre de policiers et le nombre de civils : enquêteurs et superviseurs aux enquêtes.

EFFECTIF DU BEI ¹	STATUT	
	CIVILS	POLICIERS RETRAITÉS
Agentes de secrétariat	2	-
Analyste	2	-
Attachée d'administration	-	-
Conseiller aux communications	1	-
Directeur	1	-
Directeur adjoint	1	-
Enquêteurs ¹	21	18
Superviseurs	-	4
Coordonnateur	1	1
Technicienne en administration	1	-
Techniciennes en droit ²	2	-

1 Incluant 3 ETC supplémentaires autorisés par la sous-ministre associées à l'automne 2021 + 5 employés occasionnels

2 Incluant 1 employé occasionnel

QUESTION 288 : Total des dépenses effectuées par le BEI, selon les plus récentes données disponibles.

TYPE DE DÉPENSE	DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LE BEI ¹ (en \$)
Salaire du personnel affecté au BEI ²	6 873 692
Autres dépenses de fonctionnement du BEI	1 798 935

1 Données au 28 février 2024

2 Inclus le les contributions de l'employeur, le temps supplémentaire et les primes pour les postes occupés par intérim, le cas échéant,

QUESTION 289 : Nombre d'enquêtes ouvertes en 2023-2024, nombre d'enquêtes en cours et nombre d'enquêtes terminées.

Entre le 1^{er} mars 2023 et le 31 janvier 2024, le BEI a ouvert **53** dossiers d'enquêtes indépendantes, dont **24** ont été transmis au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).

Outre ces **24** dossiers, le BEI a transmis au DPCP, **21** dossiers d'années antérieures. En date du 31 janvier 2024, **29** dossiers étaient encore en cours.

Entre le 1^{er} mars 2023 et le 31 janvier 2024, le BEI a ouvert **160** dossiers d'enquêtes sur des allégations relatives à une infraction criminelle. De ce nombre, **23** sont en cours d'enquête, **29** rapports ont été soumis pour étude auprès du DPCP. On dénombre 0 dossiers fermés par le directeur du BEI (Loi sur la police). Aucune accusation n'a été déposée. Par ailleurs, **107** dossiers d'enquêtes se sont avérés ne pas être de la juridiction du BEI. (Allégations qui ne sont pas visées par les articles 289, 289.1, 289.3 de la Loi sur la police, ni du mandat confié par le ministre de faire enquête sur toute allégation relative à une infraction criminelle commise par un policier, dans le cadre ou non de ses fonctions, et ce, lorsqu'elle est formulée par une victime ou un plaignant autochtone).

QUESTION 290 : Veuillez nous fournir le nombre de rapports d’enquête remis au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et le nombre de dossiers ayant mené à des accusations du DPCP. Pour les dossiers ayant mené à des accusations, veuillez nous donner une brève description des événements.

Dossiers – Enquêtes indépendantes										
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Décision rendue par le DPCP - Aucune accusation	20	49	44	38	46	58	49	12	0	316
Décision rendue par le DPCP - Avec accusation	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2
Toujours à l'étude par le DPCP	0	0	1	0	1	0	6	15	0	23
Enquête en cours	0	0	0	0	0	0	0	26	13	39
Total	20	49	45	38	48	58	56	53	13	380

Dossiers – Allégations										
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Fermé par le directeur du BEI	2	5	11	16	29	29	1	2	0	95
Décision rendue par le DPCP - Aucune accusation	4	14	21	50	42	57	47	29	1	286
Décision rendue par le DPCP - Avec accusation	0	1	0	7	5	7	2	0	0	1
Toujours à l'étude par le DPCP	0	0	0	0	2	3	9	9	0	23
Enquête en cours	0	0	0	1	4	4	11	19	14	53
Total	6	20	32	74	82	100	70	59	15*	458

* en date du 2024-03-13

QUESTION 291 : Délai moyen pour une enquête par le BEI en 2023-2024

Entre le 1^{er} mars 2023 et le 31 janvier 2024, **53** enquêtes indépendantes ont été initiées durant cette période, **24** rapports d'enquêtes ont été soumis au DPCP dans un délai moyen de **5,05** mois.

Pour cette même période, le BEI a complété **29** enquêtes en allégations relatives à une infraction criminelle dans un délai moyen de **3,34** mois.

Depuis le 11 décembre 2020, le BEI est tenu de préciser le nombre et la durée moyenne des enquêtes impliquant un membre d'une communauté autochtone. Ainsi, entre le 1^{er} mars 2023 et le 31 janvier 2024, le BEI a mené **5** enquêtes indépendantes d'une durée moyenne de **5,09** mois. Le bureau a aussi pris en charge **34** enquêtes en allégations relatives à une infraction criminelle dont **20** ont été complétées dans un délai moyen de **3,42** mois.

QUESTION 292 : Nombre de manquements constatés au Règlement sur le déroulement des enquêtes du Bureau des enquêtes indépendantes en 2023-2024¹, ventilé par corps de police et par type de manquements.

– Sûreté du Québec (SQ) : 2 manquements

Contrairement à ce qui est prévu à l'article 289,2 de la *Loi sur la police* (RLRQ, c. P-13.1), le directeur du corps de police responsable de l'intervention policière ou de la détention n'a pas informé, sans délai, le BEI de la survenance de l'événement visé à l'article 289,1 de la *Loi sur la police*. L'événement est survenu le 20 mars 2023 à 6 h 03, mais le BEI a été informé seulement trois jours suivant l'intervention, soit le 23 mars 2023 à 21 h 07. Également, n'a pas été respecté, l'article 2 (2) du *Règlement sur le déroulement des enquêtes du Bureau des enquêtes indépendantes* (RLRQ, c. P-13.1, r. 1.1) qui exige d'un directeur d'un corps de police impliqué de prendre les mesures raisonnables pour éviter que les policiers impliqués ou témoins communiquent entre eux au sujet de l'événement jusqu'à ce qu'ils aient remis leur compte rendu aux enquêteurs du BEI et qu'ils les aient rencontrés. À la suite de l'événement survenu le 19 mai 2023, l'un des policiers a quitté la scène sans avoir rédigé de rapport. Il a été recontacté par le BEI, afin qu'il se représente sur les lieux et qu'il rédige un rapport complet. Manifestement, aucune mesure raisonnable n'a été prise, afin d'éviter que ledit policier ne communique avec un autre policier au sujet de l'événement avant la remise de son rapport au BEI et qu'il ait rencontré les enquêteurs.

¹ Entre le 1^{er} mars 2023 et le 31 janvier 2024.

QUESTION 293 : Toute correspondance entre le Bureau des enquêtes indépendantes et les directions de corps de police municipale, de corps de police autochtones, de la Sûreté du Québec, de la Ville de Montréal et du ministère de la Sécurité publique au sujet de manquements constatés au Règlement sur le déroulement des enquêtes du Bureau des enquêtes indépendantes en 2023-2024.

Pour obtenir une copie de ces documents, une demande d'accès à l'information est nécessaire auprès du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI).

Toutefois, certaines de ces lettres sont déjà publiques à la suite de demandes d'accès à l'information et peuvent être consultées sur le site Web du BEI à l'adresse suivante : <https://www.bei.gouv.qc.ca/organisme/acces-information.html>

QUESTION 294 : Toute correspondance entre le ministère de la Sécurité publique (incluant le cabinet de la ministre) et les directions de corps de police municipaux, de corps de police autochtones, de la Sûreté du Québec, et de la Ville de Montréal au sujet de manquements constatés au Règlement sur le déroulement des enquêtes du Bureau des enquêtes indépendantes en 2023-2024.

Pour obtenir une copie de ces documents, une demande d'accès à l'information est nécessaire auprès du Ministère de la Sécurité publique (MSP).

Toutefois, certaines de ces lettres sont déjà publiques à la suite de demandes d'accès à l'information et peuvent être consultées sur le site Web du ministère.

QUESTION QP2-13 : Nombre d'enquêtes criminelles prises en charge par le BEI pour l'année écoulée, en cours, fermées par le directeur du BEI et à l'étude au DPCP, ainsi que le nombre de décision du DPCP sans accusation et accusation, par types d'infractions et par corps policiers.

Types d'infractions	Nombre d'enquêtes prises en charge par le BEI en 2023-2024	En cours	Fermées par le directeur du BEI	À l'étude au DPCP	Décisions DPCP avec accusation	Décisions DPCP sans accusation
Enlèvement séquestration	0	0	0	0	0	0
Harcèlement	5	2	0	1	0	2
Menace	2	0	0	0	0	2
Voies de fait	22	6	0	3	0	13
Infraction à caractère sexuel	25	15	2	2	0	6
Entrave à la justice	1	1	0	0	0	0
Fraude	0	0	0	0	0	0
Parjure	0	0	0	0	0	0
Entrée par effraction	0	0	0	0	0	0
Vol	1	1	0	0	0	0
Aucune	0	0	0	0	0	0
Autre	18	10	0	2	0	6
Hors mandat	107	0	0	0	0	0
Stupéfiants	1	1	0	0	0	0
Total	182	36	2	8	0	29

Corps de police autochtones						
Types d'infractions	Nombre d'enquêtes prises en charge par le BEI en 2023-2024	En cours	Fermées par le directeur du BEI	À l'étude au DPCP	Décisions DPCP avec accusation	Décisions DPCP sans accusation
Aucune	0	0	0	0	0	0
Autre	10	4	0	4	0	2
Enlèvement séquestration	0	0	0	0	0	0
Entrave à la justice	1	1	0	0	0	0
Entrée par effraction	0	0	0	0	0	0
Fraude	0	0	0	0	0	0
Harcèlement	4	2	0	0	0	2
Hors mandat	8	0	0	0	0	0
Infraction à caractère sexuel	11	11	0	0	0	0
Menace	1	0	0	0	0	1
Parjure	0	0	0	0	0	0
Stupéfiants	1	1	0	0	0	0
Voies de fait	15	5	0	1	0	9
Vol	1	1	0	0	0	0
Total	52	25	0	5	0	14

Corps de police autres						
Types d'infractions	Nombre d'enquêtes prises en charge par le BEI en 2023-2024	En cours	Fermées par le directeur du BEI	À l'étude au DPCP	Décisions DPCP avec accusation	Décisions DPCP sans accusation
Aucune	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0
Enlèvement séquestration	0	0	0	0	0	0
Entrave à la justice	0	0	0	0	0	0
Entrée par effraction	0	0	0	0	0	0
Fraude	0	0	0	0	0	0
Harcèlement	0	0	0	0	0	0
Hors mandat	6	0	0	0	0	0
Infraction à caractère sexuel	1	0	0	1	0	0
Menace	0	0	0	0	0	0
Parjure	0	0	0	0	0	0
Stupéfiants	0	0	0	0	0	0
Voies de fait	0	0	0	0	0	0
Vol	0	0	0	0	0	0
Total	7	0	0	1	0	0

Corps de police municipaux						
Types d'infractions	Nombre d'enquêtes prises en charge par le BEI en 2023-2024	En cours	Fermées par le directeur du BEI	À l'étude au DPCP	Décisions DPCP avec accusation	Décisions DPCP sans accusation
Aucune	0	0	0	0	0	0
Autre	2	2	0	0	0	0
Enlèvement séquestration	0	0	0	0	0	0
Entrave à la justice	0	0	0	0	0	0
Entrée par effraction	0	0	0	0	0	0
Fraude	0	0	0	0	0	0
Harcèlement	1	0	0	1	0	0
Hors mandat	35	0	0	0	0	0
Infraction à caractère sexuel	14	4	2	0	0	8
Menace	1	0	0	0	0	1
Parjure	0	0	0	0	0	0
Stupéfiants	0	0	0	0	0	0
Voies de fait	3	0	0	1	0	2
Vol	0	0	0	0	0	0
Total	56	6	2	2	0	11

Sûreté du Québec						
Types d'infractions	Nombre d'enquêtes prises en charge par le BEI en 2023-2024	En cours	Fermées par le directeur du BEI	À l'étude au DPCP	Décisions DPCP avec accusation	Décisions DPCP sans accusation
Aucune	0	0	0	0	0	0
Autre	2	2	0	0	0	0
Enlèvement séquestration	0	0	0	0	0	0
Entrave à la justice	0	0	0	0	0	0
Entrée par effraction	0	0	0	0	0	0
Fraude	0	0	0	0	0	0
Harcèlement	0	0	0	0	0	0
Hors mandat	20	0	0	0	0	0
Infraction à caractère sexuel	1	0	0	1	0	0
Menace	0	0	0	0	0	0
Parjure	0	0	0	0	0	0
Stupéfiants	0	0	0	0	0	0
Voies de fait	4	1	0	0	0	3
Vol	0	0	0	0	0	0
Total	27	3	0	1	0	3

La ventilation des données telle que demandée risque de compromettre le privilège de l'enquête en cours, les droits constitutionnels des personnes suspectes et le droit à l'anonymat des victimes et des témoins potentiels.

Mise en garde : la surreprésentation des corps de police autochtones est attribuable au mandat confié au BEI par le ministre d'enquêter sur toutes infractions criminelles commises par un policier lorsque le plaignant ou la victime est autochtone.